

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1729

présenté par

Mme Elimas, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Mignola, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE 52

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les prestations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article acte le principe de sous-indexation des prestations familiales pour 2020. Or, pour l'année à venir, la branche famille devrait être bénéficiaire de 700 millions d'euros.

Il s'agit donc ici de ré-indexer l'ensemble des prestations familiales au niveau de l'inflation et de donner ainsi un signal positif en direction des familles.

Cet amendement a été co-construit avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF).